L'INCORRUPTIR

4ème trimestre 2019



Ce qui importe par dessus tout, quelque puisse être le fruit de nos efforts, c'est d'éclairer la Nation sur ses véritables intérêts et sur ceux de ses ennemis. Robespierre, discours du 2 janvier 1792

EDITORIAL

par Alcide Carton président de l'ARBR

ADHÉRER À L'ARBR POUR OUE VIVE LA RÉVOLUTION

Le deux cent trentième anniversaire de la Révolution s'achève. L'évènement n'aura pas mobilisé les médias, c'est le moins que l'on puisse dire. Toutefois, les aspirations de nos aïeux, si bien portés par Robespierre et ses amis, sont à nouveau largement portées par les défilés des peuples de nombreux pays qui réclament simplement le droit à l'existence, le droit à la sûreté, et celui de vivre dignement tout simplement. On s'interroge alors et l'on relit face à l'actualité ces quelques articles de la déclaration des droits proposée par Robespierre en l'an 1793 :

Article 2 :« Les principaux droits de l'homme sont celui de pourvoir à la conservation de son existence, et la liberté. »

Article 5: Le droit de s'assembler paisiblement, le droit de manifester ses opinions, soit par la voie de l'impression, soit de toute autre manière, sont des conséquences si nécessaires du principe de la liberté de l'homme que la nécessité de les énoncer suppose ou la présence ou le souvenir récent du despotisme.

Article 6 : La propriété est le droit qu'a chaque citoyen de jouir et de disposer de la portion de biens qui lui est garantie par la loi.

Article 7: Le droit de propriété est borné, comme tous les autres, par l'obligation de respecter les droits d'autrui. »

L'actualité nous rappelle avec force que la Révolution demeure inachevée et que, de par le monde, des hommes et des femmes se lèvent et souvent prennent des risques pour reprendre à leur compte ce pourquoi se sont mobilisés les sans-culottes.

On comprend alors aussi pourquoi ceux qui s'accrochent à leurs immenses richesses et ceux qui les servent cherchent par tous les moyens à fossiliser, à dénaturer, voire à faire oublier ces formidables années dont Goethe, juste après Valmy, disait : « De ce jour et de ce lieu date une ère nouvelle de l'histoire du monde et vous pourrez dire : j'y étais. ».

L'objet de l'ARBR de rassembler les éléments de la vie et de l'action de Robespierre, et d'une manière plus générale ceux des réalités de la Révolution Française, de les faire connaître, demeure aujourd'hui encore d'une impérieuse nécessité, dans le contexte d'une actualité complexe dominée

Dans ce numéro

Page 2 : la fontaine des trois ordres à Grenoble

Page 3: les toulousains et le procès du roi (1)

Page 4: Billaud-Varenne en mission

Pages 5-6: De Saint-Denis à Notre-Dame

Page 7: Publications Page 8 : Brèves

par des formes subtiles d'instrumentalisation ou de déformation de l'Histoire et de son apport indispensable à la formation et à l'exercice de la citoyenneté. Le sous-titre du récent ouvrage de Jean-Clément Martin « La Terreur, deux cents ans d'un mensonge d'État » ne manque pas de nous interroger, tout comme celui de Marcel Gaucher « Robespierre l'homme qui nous divise le plus ». (sousentendu s'il pouvait nous diviser encore...)

En 2020, l'ARBR, qui vit le jour en 1989 pour les célébrations du bicentenaire connaîtra deux évènements importants.

En avril, elle tiendra son Assemblée Générale, moment fort de la vie démocratique d'une association.

Elle fera le bilan de ces deux dernières années qui se fixaient comme priorité l'action en direction de la jeunesse. Elle aura aussi à s'interroger sur le vieillissement général de ses adhérents et de la nécessité de « rajeunir » son comité. Rejoindre l'ARBR au moment du bicentenaire avait à l'époque un objectif précis et clair – le faire vivre autrement que François Furet l'aurait voulu. Trente ans plus tard, 110 numéros de l'Incorruptible et de nombreuses autres activités plus tard, la question se pose d'une autre manière : Quel sens y a-t-il aujourd'hui à rejoindre l'ARBR, de s'y engager et d'y militer? Question simple de prime abord que nos posons à tous nos adhérents, à développer dans tous ses aspects, y compris les plus concrets et les plus pratiques. Nous y reviendrons.

En septembre, les 26 et 27, sans doute pour décliner de manière prémonitoire les enseignements que nous devrons tirer de notre assemblée, nous accueillerons le collectif des associations amies de la révolution pour son second congrès. « Enseigner la révolution française aujourd'hui » en sera le thème et déjà de nombreux partenariats s'annoncent. Comme le dit notre ami président de la SER, ce seront deux belles journées. Nous ferons au mieux pour y parvenir.Tout cela pour dire que l'ARBR ne manquera pas de travail et d'importants sujets de réflexion pour l'année qui vient. Alors bonne année à tous!

Office Culturel

Impression COPYRAMA

ISBN: 16229037

LA REVOLUTION EN PROVINCE

La fontaine des trois ordres à Grenoble

En 1788, la révolte des parlements contre la réforme de Lamoignon, iudiciaire commencée à Paris, s'est étendue dans toutes les provinces. C'est à Grenoble que cette opposition fut spectaculaire. la plus monumentale Fontaine des Trois commémore **Ordres** ces événements pré-révolutionnaires, à Grenoble et dans le Dauphiné.



Inaugurée en 1889, elle est encore appelée la Fontaine du Centenaire.

Sa colonne centrale est surmontée par trois personnages fraternellement unis représentant les trois ordres de l'ancien régime : le tiers état, le clergé et la noblesse.

Sur trois des faces du monument, on peut y lire les dates

et inscriptions historiques de l'été 1788. En particulier : 7 Juin **Journée des Tuiles** à Grenoble et 21 Juillet **Assemblée de Vizille.**

Sur la dernière face. Chénier André célèbre 1a résistance de la ville de Grenoble « A la Gloire des Trois Ordres Dauphiné du représentants Qui ont les premiers Affirmé Les Droits de la Nation préparé La Révolution Française, 1788 La ville de Grenoble,1888 Monts sacrés d'où la France Vit naître le soleil de la liberté. »

En mai 1788, le parlement de Grenoble se réunit alors que Lamoignon l'avait mis vacances pour la punir de son opposition. Le palais du parlement est alors évacué par la troupe et les parlementaires exilés. Le 7 juin, dans la ville fortifiée, c'est l'émeute. A l'appel du tocsin, tout le peuple de la ville se précipite. Les paysans des environs accourent à la ville pour prêter main forte. La foule s'oppose au Royal-Marine du duc de Clermont -Tonnerre. Certains dépayent les rues, d'autres montent sur les toits des hauts immeubles et lancent des pierres et des tuiles sur les soldats. L'affrontement quelques morts et de nombreux blessés. La troupe recoit alors l'ordre de se retirer et, au son des cloches, la foule immense oblige les magistrats à regagner le palais parlement sous acclamations de « Vive à jamais notre parlement ! » Le pouvoir royal a cédé.

21 juillet, les Etats de province se réunissent dans la salle du jeu de paume du château de Vizille. Les représentants des Trois Ordres du Dauphiné y revendications adoptent des communes. Menés par deux Barnave ieunes avocats, Mounier, les délégués des trois ordres exigent d'une même voix le rétablissement des provinciaux et la convocation immédiate des états généraux.



Commencée pour défendre les privilèges politiques de l'aristocratie parlementaire, cette révolte a réuni les trois ordres contre le pouvoir royal. Pas d'illusion cependant dans cette union du tiers état et de l'aristocratie. Le petit peuple, exclu, n'était pas représenté parmi les membres du tiers état, tous des notables représentant la riche et puissante bourgeoisie de province.

Rappelons que c'est ce même château de **Vizille**, siège de cette célèbre assemblée provinciale, qui abrite aujourd'hui le beau **musée de la Révolution Française.**

Jean-Claude Martinage

A VOIR SUR LE SITE : Ça s'est passé en novembre 1792 : le rapport Mailhe concernant le procès du Roi.

Le Comité de législation de la Convention aborde l'étude des problèmes juridiques soulevés par le procès du roi : des discutions approfondies au sein de ce Comité, dont témoigne la valeur du rapport de Mailhe.

Jean Mailhe, député de la Haute-Garonne, présente à la Convention, le 7 novembre 1792, le rapport, qui doit servir de base au jugement du ci-devant roi. Il posait essentiellement deux questions :

Louis est-il jugeable ?
Par qui doit-il être jugé ?
Il conclut qu'il peut être jugé et qu'il doit l'être par la Convention.

LA REVOLUTION EN PROVINCE

La Révolution française à Toulouse Les Toulousains et le procès du roi – 1^{ère} partie

Nous arrivons au dernier épisode de cette histoire des relations entre les Toulousains et la Révolution et il nous faut aborder la question du procès du roi. Dès l'automne 1792, la question du procès de Louis Capet, car c'est ainsi qu'on l'appelait désormais, était à l'ordre du jour. La Commune de Paris réclamait ce procès : elle considérait que le roi et la reine avaient trahi la France et la Révolution, en faisant appel aux puissances étrangères et en demandant à leurs troupes de marcher sur Paris. La Convention, après un long débat, chargea son Comité de législation d'étudier la question : est-ce que, en dépit de la Constitution qui déclarait la personne du roi inviolable, Louis XVI pouvait être jugé et par qui?

Ce fut un député de la Haute-Garonne, Mailhe, dont les talents d'avocat et d'orateur étaient célèbres, qui présenta le 7 novembre 1792 le rapport de la Commission. Jean Baptiste Mailhe, né à Guizerix dans les Hautes-Pyrénées, était le fils d'un propriétaire foncier. Il devint avocat au Parlement de Toulouse. En 1785, il fut élu mainteneur de l'Académie des Jeux floraux de Toulouse et, en 1789, il adhéra à la Société des amis de la Constitution. En 1790, il fut élu procureur général syndic du département. Élu à l'Assemblée législative en 1791, il fit partie du Comité diplomatique et siégea aux côtés des Girondins, dont il soutint la politique de guerre contre l'Autriche. Il vota les décrets contre les émigrés et les prêtres réfractaires. Réélu, en septembre 1792, député de la Haute-Garonne à la Convention nationale, il siégea avec la Plaine, tout en étant très proche des Girondins. C'est en tant que membre du Comité de législation qu'il fit lecture, le 7 décembre 1792, du rapport concluant que le roi Louis XVI pouvait être jugé par la Convention.

Dans son rapport, Mailhe montra que le roi, par sa tentative de fuite le 20 juin, avait enfreint la Constitution et qu'il ne pouvait donc plus invoquer l'inviolabilité dont elle le couvrait. Par conséquent, il pouvait et devait être jugé. Dans son rapport, il disait ceci : « Louis XVI est jugeable. Il doit être jugé pour les crimes qu'il a commis sur le trône. Mais par qui et comment doit-il être jugé? ». Selon lui, seule la nation pouvait le faire. « Il faut ou que la Convention nationale se prononce elle-même sur ses crimes, ou qu'elle les renvoie à un tribunal formé par la nation entière Le comité, déclara Mailhe, se range à la première solution ».



Jean-Baptiste Mailhe, député de la Haute-Garonne à la Convention. Auteur du réquisitoire introductif au procès du roi, il resta néanmoins un modéré

La première solution, c'est-à -dire que la Convention juge ellemême le roi.

La convention adopta cette décision et le procès fut décidé. Sans compter que des documents furent découverts dans un mur des Tuileries, dans « l'armoire de fer », et que ces documents, présentés à la Convention le 20 novembre, vinrent aggraver sérieusement les charges qui pesaient sur le roi en prouvant le double-jeu de la famille royale.

La Convention, alors dominée par les Girondins, tenta plein de stratagèmes pour sauver le roi. Il y eut des atermoiements, des tergiversations, et finalement, la dernière manœuvre dilatoire imaginée par les partisans du roi consista à demander « l'appel au peuple ». Cette procédure consistait à organiser des consultations commune par commune, en réunissant les Assemblées primaires. Dans l'absolu, cela peut nous paraître aujourd'hui plus démocratique. En réalité, le but de la manœuvre était de retarder la décision en attendant l'arrivée des troupes ennemies qui pourraient sauver le roi. Mais le risque certain était de provoquer des débats violents dans les assemblées primaires, débats dans lesquels les royalistes mettraient tout en œuvre pour retourner les opinions, y compris la violence et l'intimidation contre les paysans.

L'appel au peuple, s'il était adopté, ne pouvait que provoquer une véritable guerre civile dans le pays, au moment où la situation militaire catastrophique nécessitait une mobilisation de toute la société. Cette manœuvre était très risquée, mais les Girondins avaient toujours essayé de composer avec le roi pour obtenir des ministères, et ils y étaient parvenus d'ailleurs. Pour parvenir à leurs fins, ils étaient prêts à faire prendre tous les risques au pays. C'est dans ce contexte de la tentative des Girondins de faire adopter le principe de l'appel au peuple pour juger le roi, que les citoyens de la ville de Toulouse écrivirent une adresse à la Convention nationale, adresse que nous découvrirons dans le prochain article.

Anne-Marie Coustou

LA REVOLUTION AU PAYS DE ROBESPIERRE

BILLAUD-VARENNE représentant en mission dans le Pas-de-Calais et le Nord à l'été 1793

Billaud-Varenne,

ce « géant de la Révolution » (1)
Longtemps resté méconnu de l'historiographie révolutionnaire,
Jacques-Nicolas Billaud-Varenne
(1756-1819) en est pourtant un personnage de premier plan. Jaurès
insiste sur ses idées progressistes
annonciatrices des socialismes du
XIXe siècle: « Il a sondé les plaies
profondes et permanentes d'une société où la propriété de quelques-uns
refoule le plus grand nombre dans la
misère et la servitude. » (2)

On le classe à l'extrêmegauche du Comité de Salut public et ses éventuels désaccords avec Robespierre ainsi que sa participation active au 9 thermidor sont difficiles à comprendre. (3) Pour Françoise Brunel « Rien ne le différencie de Robespierre ou de Saint-Just. » (4) Resté montagnard et Jacobin après Thermidor, victime de la Réaction, déporté en Guyane, Billaud se drapera dans la posture du proscrit refusant l'amnistie de Bonaparte et terminera sa vie à Saint-Domingue. Pendant la Convention, il accomplira plusieurs missions, souvent peu étudiées, dans les départements. Ainsi, après celle du printemps 1793 en Bretagne pour la levée des trois cents mille soldats, Billaud-Varenne est envoyé en mission dans le Pas-de-Calais et le Nord par Robespierre lui-même dans un arrêté cosigné par Saint-Just et Couthon..

Le « Patriote rectiligne » (5)

A peine entré au Comité de Salut public, Robespierre signe son second arrêté le 29 juillet 1793 afin d'envoyer les députés Billaud-Varenne et Niou pour démasquer un complot tramé contre la sûreté de la République à « Saint-Omer, Dunkerque, Lille, Boulogne, Arras et cambrai pour mettre en état d'arrestation toutes les personnes suspectes. » (6) Le 31 juillet, les représentants en mission retrouvent Carnot à Saint-Omer. Ils prirent des mesures énergiques. « Tous les les conspirateurs indiqués dans le plan de conjuration sont mis en état d'arrestation. » (7) Ils firent preuve cependant de mesure et de discernement dans leur mission. Ils continuèrent leur mission à Dunkerque, puis Calais, Lille et Cambrai. Billaud-Varenne mit en garde la Comité de Salut public contre le général O'Moran, peu digne de confiance: « Un traître à la tête de nos armées est le premier ennemi dont il faut se défaire. » (8) Le 11 août 1793, ils quittent Arras considérant « que leur mission est presque remplie. » (9)

Vainqueur de la bataille du château d'Esquelbecq

Ayant assurés les subsistances, les approvisionnements des armées de Dunkerque, autour Billaud-Varenne et Niou retrouvent le député du Pas-de-Calais Duquesnoy à l'armée du Nord. L'ennemi coalisé assiège la ville fortifiée de Bergues. Pour la soulager, un plan d'attaque est conçu dans le secteur. Le château d'Esquelbecq est défendu par près de mille cinq cents soldats appuyés par des canons d'artillerie. Tandis que le général Jourdan reprenait Wormhoudt, les représentants en mission attaquaient à la tête des troupes républicaines: « Les ennemis, attaqués à la fin du jour avec une valeur incroyable, ont été repoussés et chassés du château d'Esquelbecq. [...] L'ennemi a environ 50 morts, beaucoup de blessés; on lui a fait des prisonniers, et on lui a pris des armes dans le château d'Esquelbeca. » (10)

Une plaque commémorative, disposée sur l'église de la commune, rappelle aujourd'hui l'engagement victorieux des représentants du peuple Billaud-Varenne et Niou. (Et non pas Daunou comme mentionné par erreur)

« L'ordre du jour est le salut de la patrie»

Trois jours plus tard, revenu à Paris, Billaud-Varenne intervenait à la tribune de la Convention afin de pousser à la mobilisation générale contre les ennemis extérieurs et intérieurs en cet été 1793 catastrophique pour les Montagnards. « De toutes parts, vous apprenez que les ennemis font des progrès, qu'ils envahissent notre territoire. Il faut donc prendre de grandes mesures. » (12) Et de proposer des mesures extrêmes de salut public comme cette « commission chargée de surveiller le pouvoir exécutif dans l'exécution des lois. » (13) Robespierre, réticent à ces mesures, la fit ajourner arguant qu' « Il est à craindre que cette commission [...] ne devienne un véritable comité de dénonciation. » (14)

Une semaine plus tard, le 5 septembre 1793, après une forte pression sans-culotte de la Commune sur la Convention, des mesures révolutionnaires sont prises et Billaud-Varenne, omniprésent, entrait au Co-

mité de Salut public avec Collotd'Herbois, y retrouvant Robespierre pour organiser le gouvernement révolutionnaire.



Bruno Decriem

NOTES:

- 1. Conte (Arthur): Billaud-Varenne Géant de la révolution, Olivier Orban, 1989,
- 2. Jaurès (Jean): Histoire socialiste de la Révolution française, tome 6. Édition revue et annotée par Albert Soboul, Éditions Sociales, 1972, P. 53-66: les idées sociales de Billaud-Varenne.
- 3. Decriem (Bruno): Billaud-Varenne-Robespierre ou le malentendu de Thermidor, Éditions E.M.R., 1993, 109p. A noter qu'aucun document incontestable ne témoigne des prétendus remords de Billaud après la mort de Robespierre.
- 4. Billaud-Varenne: *Principes régénérateurs du système social*. Introduction et notes par Françoise Brunel, Publications de la Sorbonne, 1993, 271 P. Introduction P. 13-61.
- 5. Expression utilisée par Camille Desmoulins dans le numéro 5 du Vieux Cordelier « Un vieux Cordelier comme moi, un patriote rectiligne, Billaud-Varennes » dans: Desmoulins (Camille): Le vieux Cordelier, éditions Belin, 1987, 153 P., P.
- 6. Aulard (Alphonse): Recueil des actes du Comité de Salut public avec la correspondance officielle des représentants en mission et le registre du Conseil exécutif provisoire, Tome 5, P. 413-414.
- 7. Recueil d'Aulard, tome 5, P. 482-483. Lettre de Niou et de Billaud-Varenne au Comité de Salut public, de Calais, 5 août 1793
- 8. Ibid. O'Moran sera arrêté le 6 août 1793 et guillotiné le 6 mars 1794.
- 9. Recueil d'Aulard, tome 5, P. 529. Lettre de Niou et de Billaud-Varenne au Comité de Salut public du 11 août 1793, d'Arras. Sur leur mission à Saint-Omer:

Lancelin (Michel): La Révolution en Province, 3 volumes

Saint-Omer en 1792: L'année tournante, 1983, 230 P.

Saint-Omer à la veille de la Terreur, 1988, 285 P.

La Terreur à Saint-Omer, 1993, 324 P. Imprimerie de l'Indépendant.

- 10: Recueil d'Aulard, tome 6, p 119. Lettre de Billaud-Varenne, Duquesnoy et Niou à la Convention, 26 août 1793.
- 11: Archives Parlementaires, tome LXXIII, P. 168.
- 12: Ibid.

13: Op. cit., P. 171.

LES DOSSIERS DE L'ARBR

De Saint-Denis à Notre-Dame

Par les temps qui courent, notre histoire est surtout celle des châteaux à rénover, des reines, et des rois, de leurs plaisirs et de leurs martyrs. L'ARBR, quant à elle, demeure attentive, et depuis sa création, à valoriser une autre histoire, celle du peuple en révolution et de ses luttes pour un avenir meilleur plus juste et plus égalitaire, pour « une perfection du bonheur » comme le disait Saint-Just. Même si sa vocation est d'abord historique, l'ARBR ne peut être toute fois insensible aux échos du temps présent.

Aussi nous avons choisi, après débat, de publier cet article de notre amie Anne-Marie Coustou comme une invitation au débat sur les « sympathies royalistes » qui s'expriment plus ou moins ouvertement, ici ou là. Lecteurs à vos plumes!

Attaquer la figure de Robespierre, c'est combattre la République dans ce qu'elle porte de valeurs démocratiques et sociales. L'étape suivante consistera-telle à remettre en cause la République elle-même? A l'heure où un nombre grandissant de Français remettent en question la Vème République en raison de son manque de démocratie et du pouvoir exorbitant de la personne présidentielle et du pouvoir exécutif, il semblerait que, parallèlement et conjointement aux efforts des royalistes pour rétablir la monarchie, au sommet de l'Etat on fantasme de sacraliser davantage encore la personne du Président de la République, afin de combler le vide que la perte du roi serait supposée avoir laissé dans le cœur des Français.

Le vide laissé par le roi...

Dès juillet 2015, alors qu'il était encore Ministre de l'Economie, Mr Macron a théorisé la figure manquante du roi dans la République française. Dans un

entretien¹ publié par l'hebdomadaire Le 1, il déclarait : « La démocratie comporte toujours une forme d'incomplétude, car elle ne se suffit pas à elle-même. (...) Il y a toujours dans le processus démocratique et dans son fonctionnement un absent. Dans la politique française, cet absent est la figure du roi, dont je pense fondamentalement que le peuple français n'a pas voulu la mort. La Terreur a creusé un vide émotionnel, imaginaire, collectif: le roi n'est plus là! On a essayé ensuite de réinvestir ce vide, d'y placer d'autres figures : ce sont les moments napoléonien et gaulliste, notamment. Le reste du temps, la démocratie française ne remplit pas l'espace. On le voit bien avec l'interrogation permanente sur la figure présidentielle, qui vaut depuis le départ du général de Gaulle. Après lui, la normalisation de la figure présidentielle a réinstallé un siège vide au cœur de la vie politique. Pourtant, ce qu'on attend du président de la République, c'est qu'il occupe cette fonction (du roi). Tout s'est construit sur ce malentendu.»

De Versailles à Chambord

Arrivé au pouvoir, dès la soirée du dimanche 7 mai 2017, pour son intronisation, Mr Macron orchestra une cérémonie pompeuse à l'issue de laquelle il se fit acclamer, dans la cour Napoléon du Carrousel du Louvre, dos à la pyramide, à droite de la statue équestre de Louis XIV. Le nouveau président aime invoquer la mémoire des rois de France. Il a utilisé de manière répétée (trois fois en un an) le château de Versailles : pour recevoir Mr Poutine, pour s'exprimer devant le Congrés ou, plus prosaïquement, pour organiser le sommet « Choose France ». De même, il a rétabli le domaine et le château de Chambord comme outil diplomatique du rayonnement de la France, en y instituant des « chasses présidentielles ». Il est bel et bien habité par la nostalgie de l'Ancien régime. Pour la petite histoire, lors de l'incendie de Notre-Dame, des esprits malveillants avaient insinué que cet incendie avait, fort opportunément, offert la possibilité au président de s'offrir sa flèche de Notre-Dame en guise de pyramide du Louvre. Mais ce n'étaient biensûr que des esprits malveillants.

Visite nocturne à Saint-Denis

Cette nostalgie monarchique est encore attestée par un épisode peu connu² mais cependant très révélateur. Le 5 avril 2018, Emmanuel Macron s'est offert une visite nocturne de la basilique des rois de France à Saint-Denis. Le chef de l'Etat s'y est attardé devant les sépultures des rois Dagobert (632-609), dernier roi mérovingien, qui fit ériger la basilique de Saint -Denis, symbole de la sacralisation des rois par l'église catholique, de François 1er (1494-1547), promoteur de la monarchie absolue en France et de Henri II (1519-1559), qui se distingua par la première vague de persécutions contre les réformés (protestants). La basilique Saint-Denis se trouve au cœur des activités de lobbying des royalistes, par le truchement de l'association « Pour le retour à Saint-Denis de Charles X et des derniers Bourbons »³. Cette organisation nostalgique d'une certaine monarchie milite sans relâche pour le rapatriement à la basilique cathédrale de Saint-Denis du cœur du roi Charles X, qui se trouve actuellement à Nova Gorizia en Slovénie.

Le retour des cendres

Quelques jours après cette visite nocturne du président aux gisants de Saint -Denis, le 20 avril 2018, ladite association royaliste publiait ce communiqué: « *L'association* Pour le retour à Saint-Denis de Charles X et des derniers bourbons *a le plaisir d'informer ses nombreux*

Suite page suivante

De Saint-Denis à Notre-Dame (suite)

soutiens et sympathisants qu'elle vient d'adresser un dossier complet, conjointement au président de la République, M. Emmanuel Macron, et à M. Sylvain Fort, son conseiller chargé des discours et de la mémoire, suite à la demande formulée par celui-ci, lors de son entretien du 10 janvier dernier, avec le président d'honneur de l'association, Philippe Delorme. L'association a été en mesure d'apporter à M. Sylvain Fort toutes les réponses, dans les moindres détails, aux diverses questions concernant les modalités pratiques de son projet, qui lui avaient été soumises. L'association vous informe également qu'une demande officielle de restitution du cœur du dernier roi de France⁴ devrait pouvoir être prochainement soumise au gouvernement de la République de Slovénie et au couvent de Kostanjevica. Elle permettrait ainsi de trouver une issue acceptable aux négociations que nous avons menées, depuis la création de l'association en 2013, avec les gardiens des cendres royales. L'association se réjouit des progrès enregistrés par son projet, consistant désormais à organiser le rapatriement du cœur du roi Charles X en France, en étroite collaboration avec ses descendants qui nous ont fait confiance et nous ont accordé leur soutien. »

Les royalistes de France ne s'y sont pas trompés, notamment l'Alliance royale, une formation politique royaliste fondée en 2001 dont les membres « sont des citoyens français de bonne volonté désireux d'agir pour le bien de leur pays et considérant que la solution royale est la seule réponse possible à la profonde crise institutionnelle, politique, sociale et morale que traverse notre pays ». L'Alliance royale a bien entendu le message. Elle

s'est réjouie du « coming out monarchiste d'Emmanuel Macron »⁵.

Charles X, le « roi ultra »

Il n'est donc pas anodin de savoir comment ce roi, qui régna de 1824 à 1830, et dont notre président s'inquiète aujourd'hui de récupérer les cendres, a marqué l'Histoire de France. Qualifié de « roi ultra » par son biographe José Cabanis⁶, il mérite bien ce surnom. En effet, dès le début de son règne, il s'appuya sur les ultraroyalistes pour mettre à bas l'œuvre de la Révolution, en re-sacralisant la personne du roi (loi sur le sacrilège), en s'attaquant aux acquis démocratiques (rétablissement de la censure, projet de rétablissement du droit d'aînesse) et en indemnisant les aristocrates émigrés pendant la Révolution (loi dite du « milliard des émigrés »). Il s'aliéna ainsi rapidement l'opinion populaire, puis acheva d'exaspérer le peuple français en 1830, en signant les quatre ordonnances de Saint-Cloud, qui revenaient à tenter un véritable coup d'Etat contre ce qu'il restait de Parlement. Par ces ordonnances, la liberté de la presse était suspendue, la Chambre dissoute et la loi électorale modifiée dans un sens encore moins démocratique. Laurent Mauduit, cofondateur de Médiapart, a établi un rapprochement entre le « roi ultra » et l'actuel président de la République⁷, pointant le recours antidémocratique aux ordonnances, aux décrets et aux votes accélérés sans débat à l'assemblée nationale.

Des Trois Glorieuses aux Gilets jaunes

En 1830, la tentative de Charles X de ramener la monarchie absolue provoqua le soulèvement du peuple de Paris lors des trois journées des 27, 28 et 29 juillet, qui sont restées

dans l'Histoire de France sous le nom de « Trois Glorieuses » et qui obligèrent le roi à abdiquer. Il s'agit en fait de la deuxième révolution française après celle de 1789. En 2018, la politique autoritaire du président Macron a abouti au mouvement insurrectionnel des Gilets jaunes qui dure maintenant depuis bientôt huit mois.

Anne-Marie Coustou



Portrait de Charles X Jean-Pierre Franque (1838)

Notes

- 1- Macron, un philosophe en politique, Le 1, nº 64,du 8 juillet 2015. Cet entretien a été analysé par Roland Gori, dans La Nudité du pouvoir. Comprendre le moment Macron, éd. Les Liens qui Libèrent, Paris, 2018, p 68 à 856-
- 2- Antoine Peillon, exjournaliste de La Croix, *Cœur de boxeur*, éd. Les Liens qui Libèrent, 2019.
 - 3 www.le retourdecharlesx.fr
- 4- Pour les légitimistes, Charles X est le dernier roi de France car ils ne reconnaissent pas Louis-Philippe qui est de la branche des Orléans, et non de celle des Bourbons.
- 5- <u>www.allianceroyale.fr/le-coming-out-monarchiste-demmanuel-macron.</u>
- 6- José Cabanis, *Charles X, roi ultra*, Gallimard, coll. Leurs figures, Paris, 1972
- 7- Laurent Mauduit, *La caste*, La Découverte, Paris, 2019, p 141 à 150

PUBLICATIONS

UNE NOUVELLE BIOGRAPHIE DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE D'HERVE LEUWERS

Hervé Leuwers, président de la société des études robespierristes et auteur d'un « Robespierre » remarqué en 2014 nous livre ici une excellente biographie dans un format poche aux Presses Universitaires de France qui ressemble quelque peu à nos « Que sais-je? » de naguère.

Le « petit format » n'exclut pas la rigueur, habituelle d'ailleurs, de notre historien, à commencer par une solide bibliographie et des sources où sont recensées les dernières thèses universitaires consacrées à l'Incorruptible. Il est vrai que « Les faits doivent être vérifiés et reposer d'abord sur les sources. »

L'auteur insiste sur un Maximilien Robespierre situé dans son temps, au XVIIIe siècle, avec une solide éducation basée sur les auteurs classiques de l'Antiquité, puis sur une formation de juriste, où avocat, il défend nombre de causes humanistes. Il s'agit déjà de « conduire les hommes au bonheur, par la vertu, et à la vertu, par une législation fondée sur les principes immuables de la morale universelle. »

Dès les débuts de la Révolution, Robespierre cristallise autour de sa personne rapidement des opinions tranchées et contradictoires: Incorruptible défenseur des droits du peuple pour les uns, monstre pour les autres. Les racines de la légende noire de Robespierre remonteraient à ces débuts, en 1790-1791. Il s'agit là d'un apport manifeste de l'ouvrage.

La logique révolutionnaire de Robespierre est parfaitement décrite dans toutes ses phases de 1789 à 1794, sous la monarchie constitutionnelle comme sous la première République, avec les durs combats intérieurs et extérieurs de la Révolution.

A noter des interrogations qui subsistent, en dépit de tous les récents apports scientifiques, et lorsqu'il évoque par exemple les raisons du positionnement de Robespierre au moment de l'arrestation de Danton et de Desmoulins, l'auteur écrit modestement et avec justesse qu' « Aucune réponse n'est totalement satisfaisante. »

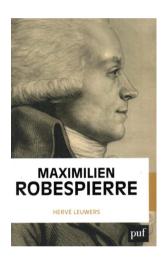
L'idée que « Robespierre n'est pas un homme ordinaire » s'impose peu à peu jusqu'à finir par incarner la Révolution par « cette exceptionnelle célébrité perceptible dès 1790-1791. » Les idées démocratiques de Robespierre sont parfaitement exposées assorties d'extraits judicieux de ses écrits.

L'ouvrage se termine sur la naissance de sa postérité écartelée entre anti et pro robespierristes durant la première moitié du XIXe siècle, encore marquée par la présence, certes vieillissante, des derniers acteurs de l'épopée révolutionnaire.

« Maximilien Robespierre » constitue une excellente approche autant pour le lecteur « néophyte » désirant aborder simplement une première biographie de Robespierre que pour le passionné désirant connaître les derniers travaux de la recherche historique.

On ne peut que souhaiter une large diffusion de ce livre « Maximilien Robespierre » d'Hervé Leuwers, qui prouve qu'on peut aussi être concis tout en étant précis, équilibré et passionnant.

Bruno DECRIEM



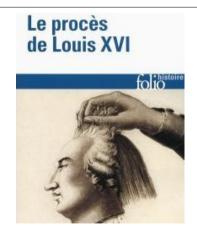
A PROPOS DU PROCES DU ROI en janvier 1993 : lire ou relire ALBERT SOBOUL

Dans l'histoire de la Révolution française la mort du roi en janvier 1793 est un événement incontournable et fondateur, au même titre que la prise de la Bastille, même si elle se situe dans le droit prolongement dans la chute de la monarchie avec la prise des Tuileries le 10 août 1792.

Une très nombreuse littérature a été consacrée à ce procès hors norme, mais l'étude précise des très nombreux documents originaux s'avérait ardue. Il fallait en effet consulter la masse des volumes des Archives Parlementaires, des numéros 52 à 57, et encore cela ne concernait que les débats, votes et procès à la Convention. Bien d'autres documents concernant la mort du roi existent et contribuent à en éclairer les enjeux.

En 1970, paraît dans la collection de poche Archives, et depuis, constamment remis à jour, réédité et disponible, la dernière fois en 2014 dans la collection Folio-Histoire, un livreréférence sur le sujet: « Le procès de Louis XVI » où les documents originaux, choisis, référencés, contextualisés sont présentés par le grand historien des sans-culottes Albert Soboul.

Ce livre intéresse aussi bien les spécialistes que les curieux et amateurs d'histoire. Soboul termine son introduction en situant clairement les enjeux politique et idéologique de ce procès: « la Plaine se refusait au compromis avec la contre-révolution. Pour vaincre, elle rallia les hommes du 10 août et elle vota la mort. Le procès du roi porta à son paroxysme la lutte im-



placable qui dressait face à face Girondins et Montagnards, mettant à vif les intérêts de classe. Par-delà le roi guillotiné, se profilait la République populaire de l'an II. »

Bruno Decriem

BREVES

Suzanne et Prieur de la Marne à l'honneur

Notre amie et membre du comité directeur de l'ARBR, Suzanne Levin, a brillamment passé sa thèse de doctorat en ce mois de novembre à l'Université de Paris-Nanterre. Au terme d'un gigantesque travail de recherche, elle a présenté un document de plus de 1000 pages sous le titre « Défendre une République de droit naturel. Prieur de la Marne et ses missions (1792-An III) ». Les six membres du jury dont plusieurs ne sont pas inconnus de nos lecteurs (Marc Bellissa, Michel Biard, Hervé Leuwer, Yannick Bosc) ont tous été impressionné par le travail fourni, la finesse des analyses et l'intense réflexion théorique dont a fait preuve Suzanne.

Profitons-en pour présenter ce constitutionnel certes peu connu du grand public, que Suzanne nous a résumé dans son introduction :

« Pierre-Louis Prieur, dit Prieur de la Marne (1756-1827) fut un acteur majeur de la Révolution française, dont la carrière politique embrasse toute sa phase jusnaturaliste, de 1789 à l'an III (1795). Constituant, Conventionnel, membre du « grand » Comité de salut

public, plusieurs fois représentant en mission, l'un des derniers Montagnards, Prieur par son parcours aux éléments exceptionnels ou typiques offre une entrée dans le projet politique à la fois collectif et protéiforme de la Montagne. Cette thèse cherche ainsi à dégager les spécificités de la défense et de la mise en œuvre chez Prieur d'un programme républicain, démocratique et jusnaturaliste au cours de son mandat à la Convention nationale, tant parmi ses collègues que sur le terrain, lors de ses nombreuses missions. Il s'agit d'interroger à travers Prieur le rapport entre action individuelle et collective ainsi que la tension permanente

entre principes et pratiques, surtout dans un contexte de guerre étrangère et civile. L'étude du cas de Prieur permet de mieux comprendre la politique montagnarde dans ses limites mais aussi dans ses possibilités et ses réalisations concrètes »



Vive la reine?

La chaîne ARTE, qui par ailleurs sait présenter des programmes de valeur, avait pourtant méprisé le film « Sur les pas de Robespierre » de notre ami réalisateur Thomas Gallo, sous le prétexte qu' « il ne présentait pas d'intérêt pour leur programmation ». Et voilà que courant novembre, dans la

série les grands personnages, elle décide de programmer un énième pleur sur le sort de la ci-devante reine de France sous le titre ils ont jugé Marie-Antoinette. Une fois encore nous faisons nôtre cette déclaration de Robespierre (5 novembre 1792) : « la sensibilité qui gémit presque exclusivement pour les ennemis de la liberté m'est suspecte »

AVEC OU SANS PARTICULE?

Contrairement à une idée fréquemment répétée, les Robespierre n'ont aucun lien avec la noblesse ; ils sont du tiers état, bien qu'ils portent la particule. Le père du conventionnel signe *Derobespierre*, en un mot, et la mère de ce dernier, *de Robespierre*. Quant au futur révolutionnaire, il signe d'abord comme son père puis, vers ses 20 ans, isole la particule de son nom ; en 1795, l'abbé Proyart a moqué ce choix, en omettant de préciser qu'il correspond à l'usage des maîtres de Louis-le-Grand, et ravive l'une des traditions

familiales de l'élève. Dans les lettres du député, cette fois, la particule disparaît non après l'abolition des privilèges, le 4 août 1789, mais à la suite de la suppression de la noblesse héréditaire, en juin suivant ; le choix, symbolique avant tout, est alors commun à nombre de roturiers ou de nobles.

Robuspuris

REPONSE d'un de nos lecteurs particulièrement attentif à la question posée par une enseignante argentine (bulletin n° 109): Pour vous, comment enseigner Robespierre?

Enseigner Robespierre? voilà mon avis:

1- Présenter d'abord la manipulation qui consiste à en faire un bouc émissaire, et dire pourquoi.

- 2- Puis montrer les ensembles en lutte, en simplifiant forcément : aristocratie (privilèges), bourgeoisie (pouvoir économique, propriété), peuple (pain et démocratie directe). Y situer Robespierre. La bourgeoisie propriétaire l'emporte en abandonnant le peuple, dont elle a eu besoin pour combattre les aristocrates, en faisant appel à l'armée.
- 3- Préciser son rôle de théoricien dans l'action : guerre, esclavage, danger césarien, Vertu etc... et surtout la limitation de la propriété au motif du droit à l'existence.

ERRATUM: JULLIEN et non TALLIEN, oh!

Une impardonnable coquille s'est glissée dans la publication de l'éditorial de notre précédent numéro. Certes, on pourrait évoquer la personnalité singulièrement légère de Mme Tallien, pourquoi pas. Mais bon!

Non, il fallait lire **Mme Jullien** dont l'action pendant la révolution mérite bien plus d'intérêt à nos yeux.

Nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous excuser de cette confusion. Il fallait bien lire « « Et comme il se pourrait que des professeurs malicieux et subversifs aient l'idée d'évoquer Marat, **Mme Jullien**, Olympe de Gouges ... ».

Cela va mieux en le précisant. (Voir notre site à cette page :http://www.amis-robespierre.org/Rosalie-Jullien-une-ecrivassiere)